

O Canada et la police

(page 3)

La F. M. I. C. en congrès

(page 6)

Négociations chez Dupuis

(page 5)

A QUI LA FAUTE?

(page 8)



VOL. XXVIII — No 26

Montréal, 27 juin 1952

Les syndiqués répondent en vitesse !

Suite au CATECHISME DE L'ELECTEUR

Notre camarade André Roy a déjà étudié, dans les pages du "Travail", quelques-uns des arguments par lesquels on tente d'attirer le vote ouvrier de la province. Il nous a parlé des octrois, de la fanfare. Il nous parle aujourd'hui des "réalisations sociales".

L'idée nous est venue de lui prêter main forte en examinant quatre nouveaux points que la propagande électorale exploite depuis quelques semaines. Nous les repasserons rapidement. Ils n'exigent pas d'être longuement réfutés parce qu'ils sont plutôt ridicules dès le premier coup d'oeil.

1. "Sous le règne du gouvernement, dit-on, le nombre des contrats de travail a doublé."

C'est juste. Mais qui négocie les contrats de travail ? Est-ce le gouvernement ? Ses ministres ? Ses députés ? Tout le monde sait que ces personnages-là n'ont rien à y voir. Le nombre des contrats a doublé parce que les syndiqués ont travaillé, parce que les industries se sont multipliées, parce que les ouvriers n'ont pas hésité à lutter jusqu'au bout pour obtenir, dans certains cas, une convention collective qui leur était obstinément refusée.

Et les syndiqués auraient fait de même sous n'importe quel gouvernement : conservateur, libéral ou CCF.

2. "Les effectifs syndicaux se sont accrus sous le règne du gouvernement."

Evidemment ! Et puis après ? De 1940 à 1950, les effectifs syndicaux ont triplé d'un bout à l'autre du Canada. Cela prouve que les ouvriers se sont réveillés, qu'ils ont compris, que les unions ouvrières ont partout fourni un effort sans limite. Cet effort, ils l'ont fourni sous divers gouvernements provinciaux dont certains sont libéraux, d'autres conservateurs et d'autres CCF.

Encore une fois, ce ne sont ni les députés ni les ministres qui organisent les syndicats; nous en savons quelque chose...

3. On affirme encore que "l'Union nationale a appliqué les lois ouvrières également pour les ouvriers et les patrons".

Ici, nous entrons dans le domaine de la fausseté. On n'a qu'à lire le manifeste publié ici même la semaine dernière pour se rendre compte que, de façon répétée, le gouvernement a injustement favorisé les employeurs.

De plus, quand un gouvernement fait des lois ouvrières (suite à la page 2)

Tout laisse prévoir que la cotisation spéciale sera versée en un temps record

D'un bout à l'autre de la C.T.C.C., les syndiqués répondent avec enthousiasme à la décision du Conseil général de leur mouvement, adoptée à l'assemblée de Québec samedi dernier. On sait que cette assemblée spéciale, où se trouvaient réunis les délégués de tous les conseils centraux et de toutes les fédérations professionnelles, a voté l'imposition d'une taxe spéciale de \$1.00 aux 90,000 membres de la C.T.C.C., pour faire face à la situation d'urgence que traversent plusieurs syndicats.

Le président général a résumé la situation comme suit : "Des six grèves qui sévissent actuellement dans la province de Québec, a-t-il dit, cinq mettent en cause des syndicats affiliés à la Confédération. C'est à nous de les appuyer, de les soutenir et cela demande des ressources extraordinaires si nous voulons conduire la lutte jusqu'à la victoire."

Le président a ensuite énuméré les entreprises où des syndiqués se trouvent en grève : Dupuis Frères (Montréal), S. Rubin (Sherbrooke), Associated Textile (Louisville), Québec Iron and Titanium ainsi que les débardeurs (Sorel).

Les délégués n'ont pas mis de temps à se rendre compte du regain considérable qu'une taxe semblable apporterait à l'effort du mouvement. Il s'agissait d'en fixer la somme et l'assemblée s'est arrêtée au chiffre de \$1 par membre à verser le plus tôt possible.

La nouvelle a été rapportée en fin de semaine dernière dans les divers centres et, déjà, les versements sont commencés. Les syndiqués comprennent la nécessité d'une telle décision et tout laisse prévoir que le fonds d'urgence sera constitué en un temps record.

"Le Travail" tient à seconder ici les délégués de tous les centres et de toutes les fédérations pour

enjoindre les retardataires à rallier le mouvement. Nos confrères sont en grève, ils s'imposent sans gémir les plus lourds sacrifices. Le temps est venu pour chacun de nous de les rejoindre sur les lignes de piquetage en versant le plus tôt possible cette cotisation spéciale. C'est la solidarité ouvrière, c'est-à-dire notre intérêt tout comme le leur, qui commande.

Des assemblées politiques qui feront parler d'elles...

Le Conseil central de Shawinigan annonçait la semaine dernière, dans un communiqué de presse, son intention d'organiser, à l'occasion des élections prochaines, une assemblée politique d'un genre nouveau.

Il n'y aura pas, à ce ralliement, de claque organisée. Il n'y aura pas non plus de réclame électorale, ni photos du candidat, ni fanfare, ni le chant de "Il a gagné ses épaulettes".

Cette assemblée ne sera pas organisée par un parti politique mais par des ouvriers conscients des problèmes qui se posent à eux, par des travailleurs résolus à savoir ce que les candidats de leurs comtés comptent faire, s'ils sont élus à Québec, en matière de législation ouvrière nouvelle et d'administration des lois existantes.

A cette assemblée, tous les candidats en lice seront invités. Mais il ne s'agit pas d'une assemblée contradictoire; c'est une assemblée d'information.

Le programme mettra en scène un premier orateur syndiqué qui exposera brièvement les réclamations ouvrières en matière politique. Puis, chaque candidat sera invité à dire ce qu'il pense de ces réclamations et comment il se propose de les réaliser ou de les combattre.

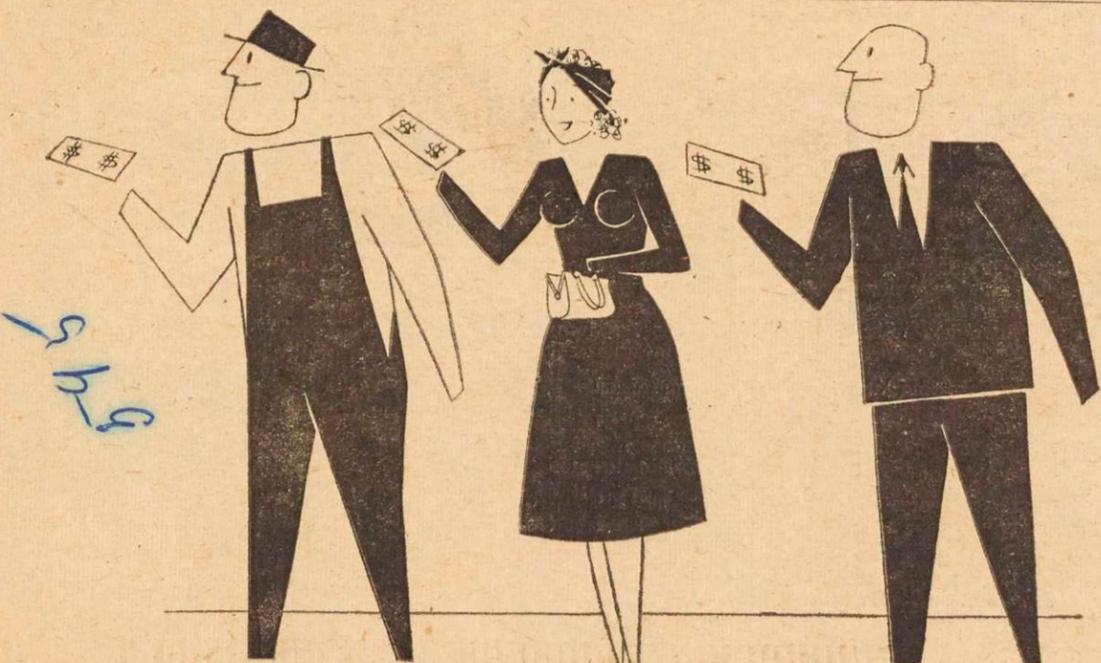
Enfin, un autre orateur syndiqué fera le bilan de la soirée.

Le TRAVAIL ne saurait trop dire comme une telle assemblée lui semble importante. On peut en espérer des résultats considérables.

Jusqu'à présent, l'électoratisme chez nous consistait à bourrer le crâne des électeurs le plus rapidement possible en leur débitant des phrases, des phrases, des phrases...

Aujourd'hui, les travailleurs auront l'occasion d'étudier, non pas un tour de magie oratoire mais un programme politique froidement exposé et soupesé.

D'autres centres imiteront-ils cette initiative? C'est à souhaiter.



La ligne de piquetage de nos cinq grèves s'étend maintenant d'un bout à l'autre de la C. T. C. C.... Tous y jouent leur rôle : ouvriers, ouvrières et "collets blancs".

La politique

L'argument des "réalisations sociales"

Les partis politiques s'affairent à trouver des candidats. Les premières attaques de la grande bataille électorale sont déjà déclenchées.

L'électeur reste froid. Il ne se passionne pas. Ce n'est pas, toutefois, qu'il ne soit pas intéressé aux élections.

Il écoute, apprécie et réserve son jugement pour le 16 juillet. Ce jour-là, il prendra la parole pour de bon.

Il va sans dire que le déballage des munitions électorales l'amuse un peu. C'est un vrai passe-temps que de voir faire ça.

* * *

L'autre jour, un manoeuvre du parti au pouvoir était en train d'en décharger une pleine remorque. Après avoir sorti passablement d'octrois qu'il a empilés bien précieusement, il s'est mis à descendre et à essayer de classer les réalisations de son parti. On trouve toute sorte de choses là-dedans. Un véritable bric-à-brac!

D'abord, les salaires des ouvriers. Ils ont monté, d'après le parti au pouvoir, de centaines et de centaines de millions. Le chiffre exact est trop élevé pour qu'il puisse être retenu.

Cela, il va de soi, a fait sourire quelques syndiqués qui le regardaient faire. L'un s'est demandé si c'était bien le parti au pouvoir qui avait réussi à obtenir ces mirobolantes augmentations de salaires. Il lui semblait plutôt qu'elles avaient été obtenues, la plupart du temps, par des luttes fort dures de la part des syndicats, luttes que les gouvernements du temps n'avaient guère favorisées quand ils ne leur avaient pas mis d'entraves, quand ils n'avaient pas aidé les employeurs par une large politique de coups de matraque.

Un autre s'est dit: "Mais ne les voilà-t-ils pas qui prennent l'inflation à leur compte. Ces gros chiffres-là, il faudrait au moins les diviser par deux pour être à peu près dans le vrai". Au fait, en période électorale, tous les arguments sont bons! Quand il s'agit de prendre la bouchée grosse, on prend bien garde de ne pas parler d'inflation.

Dans le camion, il y avait aussi pas mal de progrès social. Vraiment, les syndiqués ne s'attendaient pas à trouver ça là, eux qui avaient eu tant à combattre depuis quelques années pour faire accepter leurs syndicats, pour obtenir les moindres petites améliorations.

A regarder de près, ils se sont aperçus que le "progrès social" dont il s'agissait, c'était qu'on avait signé dans la province une couple de milliers de conventions collectives, qu'il y avait eu pas mal de conciliations et d'arbitrages, puis un tas de décisions de la Commission de Relations ouvrières.

"Arrêtez une minute, dit l'un des gars. On nous vole à pleines mains. Les conventions collectives, ce n'est pas le gouvernement qui a signé ça, mais bien nous autres, et on a eu assez de misère pour le savoir. Quand je les vois s'emparer de notre bien. Ils ne sont pas gênés".

Quant aux conciliations et aux arbitrages, cela ne prouve rien du tout, si ce n'est que nombre d'employeurs ne sont guère de bonne foi dans les négociations et qu'ils couraient une bonne chance de gagner leur point auprès du gouvernement, surtout avec le régime de nomination des présidents de tribunaux qui prédominait alors.

Pour ce qui est des décisions de la Commission de Relations ouvrières, il n'y a pas à s'étonner qu'elles soient nombreuses comme les sables de la mer. Il y a eu assez de comités de boutique d'accrédités depuis quatre ans. Mais voilà un parti politique qui met à son crédit les comités de boutique. C'est le restant des quatorze piastres!

* * *

Tout cela a été dit en badinant. N'empêche qu'on se prépare à nous servir et qu'on nous sert déjà des arguments de ce genre dans la prochaine campagne électorale. C'est du temps perdu, c'est du gaspillage de paroles et de mots. C'est comme lorsqu'on dit que la province de Québec a vu se multiplier le nombre des industries depuis la fin de la guerre. Personne ne conteste ce fait. Les sociologues et les économistes jugent même à propos, à l'heure actuelle, d'étudier, d'approfondir ce phénomène. Mais il y a une chose indéniable. C'est que d'abord le mouvement d'industrialisation s'étend à tout le Canada, et que Québec est loin d'être à la tête. Ainsi, depuis 1945, la somme des capitaux investis est beaucoup plus élevée en Ontario que dans le Québec. C'est que, en second lieu, les richesses de la province n'appartiennent pas à un parti politique en particulier, mais à toute la population, et qu'ils doivent bénéficier à tout le peuple. C'est que, en troisième lieu, cette transformatoir économique de la province exige certaines adaptations sociales et juridiques que le parti au pouvoir a refusé d'entreprendre quand c'était le temps.

Ceci suffit à montrer que cet argument des réalisations sociales, comme celui des octrois, ne vaut pas cher. Les travailleurs l'ont déjà pesé et ils ont trouvé qu'il n'était pas bien lourd...

André ROY

Suite au Catéchisme...

(Suite de la page 1)

iniques et qui, en elles-mêmes, favorisent le patron (Bill 60, retrait de l'arbitrage aux institutrices, etc.), il a beau jeu de les appliquer ensuite "également pour les ouvriers et les patrons". Mais le résultat inévitable, c'est que les ouvriers se font f...!

4. Enfin, l'Union nationale a le culot de faire valoir que "les salaires des gars de l'amiante étaient de 44 cents en 1944 et que, s'ils atteignent aujourd'hui \$1.51, c'est "principalement grâce à la formule Duplessis".

On croit rêver en lisant cela. De quelle "formule Duplessis" veut-on parler? La formule de la police matraqueuse? La formule des amitiés avec Ivan Sabourin, procureur de la Compagnie? La formule de la décertification en pleine grève? La formule des déclarations publiques contre les demandes des grévistes?

Quand un gouvernement est allé jusqu'au massacre et à l'emprisonnement pour briser une grève, il faut qu'il manque totalement de décence pour venir ensuite réclamer le mérite des gains syndicaux assurés par cette même grève.

Gérard PELLETIER.

LA SEMAINE

DANS LES FONDERIES

Montmagny

Voici la liste des officiers du Syndicat des Travailleurs de la Fondrie de Montmagny pour l'année 1952-53. MM. D. Minville, président; L. Paquet, vice-président; J.-C. Boulet, secrétaire-archiviste; M. Paquet, secrétaire-financier; J.-A. Gaumont, secrétaire-trésorier; W. Landry, 1er directeur; M. Chabot, 2e directeur; E. Dion, porte-drapeau.

L'Islet

Lors d'une assemblée régulière le Syndicat des Travailleurs de Fondries de L'Islet a procédé à l'élection de l'exécutif pour un nouveau terme. Ont été élus: MM. P.-H. Tondreau, président; J. Dubé, vice-président; L. Carlos, secrétaire-archiviste; J.-B. Morneau, secrétaire-trésorier; L. Thibeault, secrétaire-financier; P. Bélanger et V. Bernier, directeurs.

Plessisville

Le Syndicat des Employés de Fondries de Plessisville a tenu ses élections sous la présidence de M. R. Parent.

Les officiers élus sont: MM. J.-P. Pomerleau, président (4e terme); N. Bélanger, vice-président (1er terme); C. Henri, secrétaire (9e terme); S. Montambeault, trésorier (5e terme); L. Lavoie, assistant-trésorier (1er terme); A. Dumas et A. Champagne, directeurs, respectivement 1er et 2e terme.

Les délégués au congrès de la fédération sont: MM. J.-P. Pomerleau, N. Bélanger, S. Montambeault et C. Henri.

SAGUENAY LAC ST-JEAN

Services hospitaliers

Le Syndicat des Services hospitaliers de l'Hôtel-Dieu (St-Michel) a procédé à quelques changements dans la composition de son exécutif. Les officiers sont: MM. A. Donaldson, président; M. Lavoie, trésorier; A. Garneau, assistant-trésorier; Mlles M. Fouquet, secrétaire; I. Néron, assistante-secrétaire; MM. O. Poirier, P. Larouche, L. Tremblay, conseillers, et T. Tremblay, sentinelle.

Ateliers mécaniques de Chicoutimi

Vendredi, le 20 juin, aux bureaux Price Brothers de Chicoutimi avaient lieu les négociations des amendements à la convention collective qui couvre les employés des ateliers mécaniques de Price Brothers de Chicoutimi. Les négociateurs, messieurs Emile Fournier, Fernand Gaudreault et J. Lavoie, assistés de M. Philippe Lessard et Ls-P. Boily, respectivement président et agent d'affaires de la Fédération nationale des Travailleurs des Puperies et Papeteries du Canada ont rencontré les représentants de la compagnie et n'ont pu s'entendre définitivement. La compagnie s'est engagée à répondre par écrit aux demandes du syndicat et à faire l'offre qu'elle pourra faire. Le syndicat prévoit que, selon son habitude, la compagnie formulera son offre sans retard.

Tribunal d'arbitrage

Le tribunal d'arbitrage qui devait rendre vers le 10 juin, son rapport sur le différend des syndicats des travailleurs du bois ouvré de la région et les employeurs de cette industrie ne l'a pas fait encore. De source assez bien informée, nous apprenons que ce rapport devait être signé lundi le 16 juin, mais d'après d'autres nouvelles, il ne le serait que depuis le 21 juin. Les employés du bois

ouvré sont anxieux de connaître le verdict de ce tribunal et de signer une convention collective qui garantira leurs salaires pour la durée d'une année.

Entente conclue pour les policiers de Kenogami

Les négociations du Syndicat des Pompiers et Policiers de la ville de Kénogami en sont venues à une entente avec les représentants mandatés de la ville de Kénogami. Cette entente est conclue pour une période ne dépassant pas le 31 décembre 1952, en rapport avec l'année fiscale de la ville. Elle mentionne des améliorations importantes pour cette catégorie d'employés. En effet, au lieu d'une semaine de travail de 84 heures, elle sera de 60 heures et le salaire de base sera de \$55.00 par semaine. Les Syndicats Nationaux sont heureux de féliciter ces employés et les représentants de la ville de Kénogami qui, après des négociations harmonieuses, se sont entendus.

Elections au Syndicat national des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Jonquière Inc.

Le résultat des élections au Syndicat national des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Jonquière Inc., est le suivant: M. Henri Vachon, président; M. Roméo Guénard, vice-président; M. Paul Tremblay, 2ième vice-président; M. Léopold Brow, secrétaire-archiviste; M. Richard Roy, assistant-trésorier; M. Armand Lapointe, trésorier; M. Henri Tremblay, premier gardien; M. Roch Fortin, 2e gardien et M. Arthur Allaire, directeur.

Officiers du Syndicat national des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Kenogami Inc.

A sa dernière assemblée, le Syndicat national des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Kénogami, a procédé à l'élection des officiers pour le terme 1952-53. M. Chs-E. Dumont fut élu président; M. Lévitte Daigle, premier vice-président; M. Léonard Brisson, 2ième vice-président; M. Paul Raymond, secrétaire-archiviste; M. Emile Desjardins, secrétaire-trésorier; M. Julien Deschênes, secré-

Conciliation

Une séance de conciliation a eu lieu le 19 juin, à Kénogami, pour discuter des amendements et demandes des Syndicats nationaux des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Kénogami, Jonquière et Riverbend. Aucune entente définitive n'a été conclue et une autre séance de conciliation aura lieu sous peu. Les représentants ouvriers étaient MM. Philippe Lessard, président de la Fédération nationale des Pulperies et Papeteries du Canada; Ls-Philippe Boily, agent d'affaires des syndicats et MM. C. Dumont, Henri Vachon et Marcellin Gauthier, présidents de chacun des syndicats en cause, assistés de leurs secrétaires MM. Pierre Dufour, Léopold Brow et Damase Maltais. Le conciliateur était M. J. Jasmin, officier conciliateur du ministère provincial du Travail.

Employés de la Construction

Le 4 juin dernier avait lieu à St-Joseph d'Alma, une grande assemblée des employés de la construction de la région du Lac-St-Jean. On remarquait la présence de M. l'abbé Jean-Philippe Blackburn, aumônier-adjoint de la région; de MM. Patrick Côté, président régional des syndicats de la construction; et P.-J. Martel, secrétaire-général des syndicats nationaux. Cette assemblée était sous la présidence de M. Roméo Fortin, président du Syndicat de la Construction de St-Joseph d'Alma.

On procéda à l'initiation de nouveaux membres. L'un des membres, M. E. Larouche, qui avait été délégué aux journées d'étude à l'île d'Orléans, présenta son rapport et s'appliqua à faire ressortir l'importance des sujets étudiés et l'opportunité des solutions proposées.

L'assemblée insista sur la nécessité de faire du recrutement et de pousser la publicité. D'ici peu, les ouvriers de la construction recevront, comme par le passé, des circulaires qui les tiendront au

(suite à la page 3)

UNE POLICE POUR CHAQUE BESOIN

- LIBÉRATION DE DETTES**
- LIQUIDATION D'HYPOTHÈQUE**
- RAJUSTEMENT DU REVENU**
- ÉTUDES COMPLÉTÉES**
- ENTRÉE EN AFFAIRES**
- ASSOCIATION COMMERCIALE**
- RETRAITE, ETC.**

ASSURANCE-VIE & RENTES VIAGÈRES

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

41 ouest, S.-Jacques, Montréal 1, HA. 3291

FLAVIUS GAGNÉ, C.I.U., gérant
Division: Montréal 6
60 ouest, S.-Jacques
Chambre 700 — PL. 1806
Montréal 1

LA SEMAINE

SAGUENAY

(suite de la page 2)

courant des démarches faites par le syndicat, dans l'intérêt général des travailleurs de la construction.

Les orateurs invités à prendre la parole insistèrent sur la nécessité de l'union et de la persévérance au milieu des difficultés présentes.

Quant à la conciliation en cours, une première rencontre a eu lieu à Chicoutimi, à l'hôtel de ville, mais sans résultat. La discussion a porté sur les augmentations de salaire et certains rajustements des différents métiers dont les salaires sont, pour la plupart, inférieurs à ceux de toute autre convention collective comparable. Ici comme ailleurs, les négociations s'effectuent douloureusement. Plus de deux mille ouvriers syndiqués de la Chute-du-Diable et de Chute-Savane et des milliers d'autres de la région s'étonnent avec raison du retard apporté à la solution de leur problème, car cette solution et les améliorations qu'ils attendent retardent depuis le 1er avril 1952. Il ne faut cependant pas désespérer, mais plutôt profiter de ces circonstances défavorables pour renforcer l'union, faire de l'éducation syndicale et recruter toutes les bonnes volontés.

COOPERATION: C'est dimanche le 29 juin qu'aura lieu à St-Joseph d'Alma, un congrès sur la coopération. Que tous les chefs ouvriers se fassent un devoir d'assister à ces assises.

THETFORD

Le 8 juin 1952 avait lieu à la salle du Collège de Thetford-Mines l'élection des officiers du Syndicat national des Travailleurs de l'Asbeste Co. Limited, Inc., sous la présidence de M. Daniel Lessard, agent d'affaires de la Fédération N.E.I.M. Inc.

Ont été réélus par acclamation: MM. Georges Dionne, président; Philibert Lessard, vice-président; Théo. Trudel, secrétaire; J.-Placide Turcotte, trésorier; Jean-Baptiste Grenier, Rosaire St-Pierre, Florido Dupuis, Gérard Grenier, directeurs, ainsi que M. Robert Fournier, qui a été élu directeur.

L'aumônier du syndicat est M. l'abbé Henri Masson.

ST-HYACINTHE

Employés de la Donahue

Sous la présidence de M. A. Caya, président du Conseil central de St-Hyacinthe, le Syndicat des Employés de la Donahue a procédé à l'élection de ses officiers pour le prochain terme. Le nouvel exécutif comprend les officiers suivants: M. G. Lambert, président; Mlle P. Berthiaume, vice-présidente; MM. D. Parent, secrétaire-archiviste; C.-E. Longchamp, secrétaire-trésorier; Mmes B. Lacroix et J. Daunais, directrices; MM. R. Longchamp, directeur; G. Patenaude, agent d'affaires.

Syndicat du textile

M. Gaston Ledoux, président de la Fédération du Textile, agissait comme président lors des élections du Syndicat du Textile de St-Hyacinthe. Les officiers pour le nouveau terme sont: MM. J. Piché, président; A. Morel, vice-président; Mlle D. Pelletier, secrétaire-archiviste; MM. J.-P. Brousseau, secrétaire-trésorier; L. Girouard, secrétaire-correspondant; Mmes D. Nault, secrétaire-financier; T. Jean, directrice; MM. G. Breton, M. Bousquet, directeurs; A. Dubuc, agent d'affaires.

Employés de Esmond Mills

A la suite d'une augmentation des tâches imposées par la compagnie sans compensation le Syndicat des Employés de Esmond Mills a entrepris des démarches pour faire cesser cet état de chose. Les deux parties en cause en sont au stade de la conciliation.

WARWICK

Syndicat du textile

Le Syndicat du Textile de Warwick a élu son nouvel exécutif. Les officiers sont: MM. P. Avoine, président; N. Provencher, vice-président; E. Labelle, secrétaire-trésorier. Les directeurs sont: Mme J. Chartier, MM. A. Boissonneault, P. Lainesse, E. Labelle, R. Michel, P.-E. Provencher.

MONTMAGNY

Syndicat du textile

Voici l'historique des négociations entre le Syndicat du Textile de Montmagny et la compagnie Duplan.

Le contrat de travail entre la compagnie et le syndicat se terminant le 27 septembre 1951, ce dernier a dénoncé le contrat le 2 août 1951. Les négociations commencèrent le 17 août. Après que les négociations directes eurent échouées, la conciliation fut demandée; deux séances de conciliation sous la direction de M. Léon Cliche aboutirent à un échec. A la suite de cet échec un tribunal d'arbitrage fut formé le 12 décembre, il était composé de l'hon. juge J. Bilodeau, de Me Ls-P. Pigeon, c.r., arbitre syndical et de Me P. Letarte, arbitre patronal. Six séances d'arbitrage eurent lieu soit du 3 janvier 1952 au 3 avril 1952. Le tribunal a commencé à délibérer le 4 avril pour rendre sa sentence (majoritaire) le 14 mai 1952. La sentence comprenait une rétroactivité dans les salaires de 7½ cents l'heure à compter du 27 septembre 1951 jusqu'au 1er mai 1952, et 10 cents l'heure d'augmentation à compter du 1er mai pour toute la durée de la convention; une fête de plus chômée et payée.

Le syndicat réuni en assemblée générale accepta la sentence arbitrale. Mais la compagnie voulait apporter des modifications à cette sentence, trois rencontres pour négociations post-arbitraires amenèrent l'entente suivante: a) la journée de 8 heures; b) 7½ cents l'heure d'augmentation du 27 septembre 1951 au 1er mai 1952; c) 10 cents l'heure d'augmentation à partir du 1er mai 1952; d) 7% de compensation pour la diminution des heures de travail (auparavant la journée était de 10 heures); e) la demi-heure du lunch payée; f) une fête de plus chômée et payée, ce qui porte le nombre des fêtes chômées et payées à six; g) temps et demi après la journée normale. Le boni d'assiduité de 1 dollar et 25 cents par semaine est maintenu ainsi que la prime de nuit de 10% pour le travail effectué entre 11 heures p.m. et 7 heures a.m.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER
Administrateur: MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef: ANDRE ROY
Publiciste: ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694
Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministre des Postes, Ottawa.

UN CRIME...!



SAVIEZ-VOUS QUE...?

Saviez-vous qu'un citoyen canadien et montréalais peut être appréhendé par les agents de la "paix" et conduit au poste en "panier à salade" pour avoir chanté O Canada? C'est pourtant la pure vérité. Il suffit d'être gréviste ou sympathisant et d'entonner l'hymne national devant le magasin Dupuis, comme en fait foi cette photo.

AU MEPRIS DE TOUTE LOI

Des congédiements odieux

Dans la semaine du 7 avril 1952 (le 8 avril, à 10 h. a.m.), la Compagnie Consolidated & Duplex a convoqué les membres du Comité de Surveillance pour l'usine de St-Hyacinthe et leur a proposé un changement dans les tâches des tisserands et dans les taux à la pièce.

Changement dans la tâche:

Tâches antérieures	20 métiers
Tâches proposées	36 métiers

(soit une augmentation de tâche de 80%)

Changement dans les taux à la pièce:

Taux antérieurs	.54 par 100,000 duites
Taux proposés	.335 par 100,000 duites
	.315 par 100,000 duites

(soit une diminution de 38% et 42%)

Les parties se sont entendues pour une période d'essai devant débiter le 14 avril et pour une durée de 8 semaines avec ce que la Compagnie appelait un rajustement temporaire d'adaptation de .05 par heure au début et décroissant à toutes les deux semaines.

Durant la période d'essai, la Compagnie garantissait à chaque tisserand la moyenne horaire pour les dix dernières semaines précédant le changement.

Négociations

Dans le cours de la 6ème semaine d'essai, les parties se sont rencontrées (Comité de Surveillance) pour discuter des effets du changement.

La Compagnie a fourni un état des gains des tisserands durant la

période d'essai qui démontre une augmentation moyenne de .0544 l'heure.

Les tisserands par leurs représentants soutiennent que:

1o. La tâche est trop forte;
2o. L'augmentation de salaire n'est pas en rapport avec l'augmentation de la tâche.

Sur recommandation de leurs représentants, les ouvriers acceptent de prolonger la période d'essai d'une semaine, pendant laquelle les parties pourront continuer de négocier et essayer de trouver une base d'entente.

Refus des ouvriers

Le 13 juin 1952, les ouvriers concernés réunis en assemblée après discussion sur le rapport des

négociateurs, refusent le changement proposé et demandent à l'agent d'affaires d'en aviser la Compagnie.

Réaction de la Compagnie

Le 16 juin 1952, lorsque les ouvriers se présentent au travail, la Compagnie refuse de les laisser travailler et les renvoie.

Nous soutenons que la Compagnie, par cette façon d'agir, a violé les articles 7, 13, 17, 18, 22, 24c, 27, 31 et 37 de la convention.

Le Syndicat soutient que par sa manière arbitraire d'agir dans cette affaire, la Compagnie a odieusement abusé de la confiance des ouvriers concernés pour lesquels nous exigeons la réinstallation avec pleine compensation pour eux et pour ceux qui ont été affectés.

REVUE de PRESSE

Trop de jours fériés ?

En marge du débat qui a suivi le jugement rendu par le juge Arthur I. Smith dans l'affaire des grands magasins de Montréal qui ont refusé d'obéir au règlement municipal leur enjoignant de fermer certains jours de fête religieuse, le directeur du "Devoir" se demande "s'il n'y a vraiment pas aujourd'hui un trop grand nombre de jours chômés". Et il répond comme suit, dans l'affirmative :

"A l'heure actuelle, les entreprises payent à leurs employés une bonne dizaine de jours fériés en plus de deux ou trois semaines de vacances annuelles. Cette générosité pèse assez lourdement sur le budget de certaines entreprises. C'est autant, en tout cas, qu'elles ne peuvent payer sous forme de hausses de salaires.

"Une entreprise ne peut payer à ses salariés que ce qu'elle gagne. Moins il y a de travail, plus faible est la rémunération. Il y eut autrefois un abus parce que la semaine et les heures de travail étaient trop longues; nous ne sommes pas loin de commettre l'abus opposé : travailler trop peu pour une rémunération trop élevée."

A première vue, l'argumentation de M. Filion paraît inattaquable : mais quand on y regarde d'un peu plus près, on constate qu'elle passe assez vite du particulier au général. Parce que certaines entreprises se déclarent incapables de payer à leurs employés plusieurs jours chômés dans l'année en plus des vacances annuelles (et encore cela doit-il être démontré), faut-il imposer à tous les autres ouvriers travaillant pour des industries prospères un régime identique ? Cela nous semble bien un "nivellement par le bas" préjudiciable à la grande majorité des travailleurs. Est-ce là un des aspects du "programme de consolidation" auquel M. Filion a consacré plusieurs articles en ces derniers temps ?

Production de défense et biens de consommation

Un bulletin du B.I.T. nous apprend que M. Maurice Tobin, secrétaire d'Etat au Travail des Etats-Unis, a pris part récemment au débat de politique sociale engagé devant la 35e Conférence internationale du Travail actuellement en session à Genève. Le ministre a déclaré que les Etats-Unis "ont confiance dans la capacité des hommes libres de résoudre les graves problèmes qui se posent maintenant à toutes les nations et de cimenter les fondations de la paix mondiale".

Examinant la situation économique des Etats-Unis, il a ajouté : "C'est le caractère dynamique de notre libre économie... qui nous donne la certitude que nous ne rencontrerons pas de graves problèmes lorsque la production de matériel de défense ayant atteint son niveau maximum, nous devons nous réajuster à une production accrue de biens de consommation. Nous avons découvert que la demande s'élargit sans cesse."

Quiconque suit l'actualité au jour le jour ne peut que s'étonner d'une telle déclaration. En ce moment même où les Etats-Unis éprouvent d'immenses difficultés patronales-ouvrières dans un secteur essentiel de la production de défense, les aciéries, ce ton d'optimisme ne saurait cadrer avec les faits. Que l'on franchisse d'abord la première étape et l'on verra ensuite que la seconde est encore plus difficile que la première. Une expérience toute récente nous fournit là-dessus toutes les précisions nécessaires.

"Agitons quelques branches"

Pour se conformer exactement à l'esprit de l'éditorial qu'il coiffe, ce titre récent du "Financial Post" ("Let's Shake Some Branches") devrait ce lire plutôt : "Agitons quelques préjugés." Avec sa "proverbiale largeur de vues", le puissant hebdomadaire financier de Toronto traite sous ce titre du problème de l'habitation au pays. Les statistiques officielles le forcent tout d'abord à constater que depuis 1950, la construction de logements est en baisse au Canada. Le nombre des logements construits annuellement est passé de 98,000 en 1950, à 72,000 en 1951; cette année, il ne devrait pas être supérieur à 60,000. Ce chiffre équivaldrait à moins du tiers des besoins créés par l'immigration, les naissances et les mariages.

Le "Financial Post" fait grise mine à la suggestion de M. Robert Drummond, président de la "Canadian Construction Association" qui réclame une aide financière accrue du gouvernement fédéral sous l'empire de la Loi nationale de l'habitation. Il y a de meilleures solutions, dit l'éditorialiste, et la principale, c'est de "réduire le prix de la main-d'oeuvre, qui constitue 90 p. 100 du coût de la construction". Quant au coût des matériaux, le rédacteur y fait une légère allusion, en passant. Comme par hasard, il oublie de mentionner que la construction des édifices commerciaux et industriels augmente au pays, justement parce que ce secteur est beaucoup plus "payant" pour les entrepreneurs. Que l'Etat fournisse à la masse des travailleurs les moyens de se construire des maisons convenables à bon marché, et que l'on contienne les profits des entrepreneurs dans des limites raisonnables et le problème social No 1 sera en bonne voie de solution.



B. Mongeau
AUTOS-LTEE
MONTREAL

FA. 3633*

Vendeur autorisé
CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange
GENERAL MOTORS

Autos usagées
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL

Second certificat en Ontario

Un vote de représentation syndicale, le premier jamais tenu en Ontario pour un syndicat de la C.T.C.C., a donné gain de cause aux employés syndiqués de la Maison-Mère des Soeurs Grises de la Croix d'Ottawa.

Après bien des difficultés, les membres éprouvent désormais la satisfaction de posséder leur certificat de reconnaissance et de négocier leur premier contrat de travail.

Ce syndicat se trouve le second, après le Syndicat des Journalistes d'Ottawa ("Le Droit"), à détenir un certificat de la Commission des Relations ouvrières de l'Ontario.

DANS LE M

REMISE DU TROPHEE



Au cours du 28e congrès annuel de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada, M. Georges-Aimé Gagnon, président réélu, remet à M. Proulx, des imprimeurs de Québec, le trophée de la Fédération. Ce trophée est remis chaque année au syndicat qui a fait, au cours de l'année, les plus grands progrès et montré le plus d'esprit syndical. — (Photo "Le Travail".)

(suite de la dernière page)

A QUI LA FAUTE ?

Matér. de construc-tion	Salaires Traite-ments	Profits et frais généraux
1939 50.8%	41.1%	8.1%
1946 53.0	39.7	7.3
1947 52.1	38.4	9.5
1948 50.2	36.4	13.4
1949 52.0	36.8	11.2
1950 52.9	33.7	13.4

L'Association canadienne de la Construction elle-même fait autorité dans l'emploi de ces chiffres. Commentant les chiffres pour 1946, elle disait :

"Les derniers chiffres fournis par le Bureau de la Statistique démontrent que les frais généraux des constructeurs et leurs profits ont baissé depuis 1939 et ne sont donc pas un facteur dans la hausse du coût de la construction." (Déclaration de l'A.C.C. à l'issue d'une réunion du Comité de Direction à Montréal, le 9 avril 1947.)

Le tableau montre combien la situation a radicalement changé depuis 1946. Il ne peut y avoir de doute que les profits réalisés ont été la principale cause du prix élevé de la construction. Le brouhaha autour des salaires a servi de camouflage pour cacher les faits réels.

Le pourcentage d'augmentation des taux de salaires dans la construction depuis 1939 a été moindre que pour tout autre groupe industriel au Canada sauf ceux du Transport et des Communications. Il se tient encore bien en-dessous de la moyenne pour tous les autres groupes industriels.

Indice préliminaire
des taux de salaires
oct. 1951 (1939 = 100)

Chantiers	246.4
Mines	219.5
Manufactures	257.7
Transports et Communications ..	215.0
Service (Buanderies) ..	225.7
Construction	217.2
Moyenne générale	242.1

Source : "Gazette du Travail", mai 1952, p. 540.

La situation est même plus grave pour les hommes de métier qu'elle ne l'est pour les ouvriers en construction comme groupe. L'indice pour "Tous les Ouvriers de la Construction" (y compris les journaliers et les ouvriers spécialisés) comporte un plus fort pourcentage d'augmentation dans les taux pour journaliers que pour les hommes de métier. La plupart des ouvriers spécialisés ne se sont pas même tenus au niveau de "Tous les Ouvriers de la Construction" indiqué dans

l'indice, celui-ci étant lui-même bien au bas de l'échelle de la moyenne générale dans l'indice.

Indice des Taux moyens dans les Métiers de la Construction Canada, oct. 1951 (1939 = 100)

Briqueteurs	201.5
Charpentiers	220.2
Peintres	219.0
Plâtriers	208.0
Plombiers	206.6
Electriciens	212.9
Ouvriers du Métal en Feuille	213.4
Journaliers dans la Construction	247.4
Tous les ouvriers dans la Construction	217.2

Source : Société centrale de l'Hypothèque et du Logement, "Construction au Canada", premier trimestre 1952, page 116.

Pourquoi si peu de maisons construites ?

Vers la fin de 1950, il devint évident que le programme de défense restreindrait l'industrie de la construction. Les chefs du gouvernement commencèrent à prédire que les restrictions étaient inévitables et à prendre des mesures pour ralentir la construction.

"Forte baisse dans la construction des logements à loyer modique, par suite de la décision de porter les taux d'intérêts à 5½ ou 6%." ("Financial Post", 21 avril 1951.)

"Ottawa allume la lumière rouge contre la construction civile." ("Financial Post", 20 janvier 1951.)

"Ottawa restreint les prêts à l'habitation."

"Visant à adapter la construction domiciliaire à la capacité industrielle du Canada qui se prépare à la guerre, le gouvernement a aujourd'hui annoncé la suppression de la seconde hypothèque qui permet une aide plus importante aux personnes désireuses de construire leur propre maison." ("Montreal Gazette", 6 février 1951.)

Le rapport annuel de la Société centrale d'Hypothèque et de Logement définit clairement qui est responsable du présent ralentissement dans la construction :

"Tôt dans l'année il semblait douteux que les salaires et la main-d'oeuvre... seraient suffisants pour maintenir le rythme de construction de maisons au niveau de 1950, et pourvoir aux exigences du programme de défense... Pour tenir en équilibre le volume de la construction domiciliaire avec le matériel

de construction disponible, le gouvernement... a suspendu le prêt additionnel d'un sixième prévu... par la Loi nationale du Logement... et a aussi suspendu les prêts sur hypothèque faits directement d'après les projets d'assurance des loyers de la Société..."

Le rapport ne laisse aucun doute que les augmentations de salaires n'ont eu qu'un effet minime dans le ralentissement de la construction : "Les quatre principales difficultés éprouvées en 1951 (étaient)... une pénurie de fonds d'hypothèque et de terrains préparés (serviced land), la réquisition d'un plus fort versement initial... et les taux d'intérêts plus élevés sur les nouvelles hypothèques..."

Finalement, l'unique mention dans le rapport de plus forts frais de salaires indique clairement que ceux-ci constituaient un élément de moindre importance dans le coût élevé de la construction : "Le coût de la construction domiciliaire durant l'année est de 15 pour cent plus élevé, en moyenne, qu'en 1950. Les taux de salaires des ouvriers de la construction ont augmenté d'à peu près 9% et les prix des matériaux d'environ 18%."

L'on trouve le troisième point anti-unioniste dans un éditorial du "Globe & Mail" de Toronto, du 25 avril 1952 : "Combien d'heures de travail entrent dans la construction d'une maison aujourd'hui, comparée à celles d'avant-guerre ? La réponse à cette question n'explique que trop clairement pourquoi l'ouvrier canadien moyen ne peut s'acheter une maison."

Plus haut, nous avons prouvé la fausseté de la prétention que les ouvriers seraient responsables de la hausse du coût de la construction. Toutefois, le fait demeure, outre la question de savoir qui est responsable, que les salariés ne peuvent payer pour de nouveaux logements :

"Le fait indiscutable en rapport avec les maisons à loyer modique est que, quel que soit le financement qui peut être effectué, ou si bas que soit le coût de la construction, il y aura toujours des familles incapables de rencontrer le loyer requis pour supporter les frais du capital et les charges qui s'y rattachent... Un subside annuel au loyer (sous une forme ou sous une autre) a été universellement reconnu comme la meilleure technique pratique pour surmonter ce problème." (Proposition de la Fédération canadienne des Maires et des Municipalités au Ministère de la Reconstruction, mai 1947.)

(Renseignements ouvriers)

MOUVEMENT

La grève chez Dupuis entre dans une nouvelle phase

Après deux mois de grève aux magasins Dupuis, les négociations viennent de reprendre entre la direction de la Maison et le Syndicat des Employés du Commerce de Montréal. On ne sait pas encore à quoi ces pourparlers aboutiront, mais ils marquent quand même un tournant dans cet important conflit.

Dès les premiers jours des négociations, un incident se produisait. Il mettait en cause un discours de Gérard Picard à Louiseville, tel que rapporté par une dépêche de journal. Nous reproduisons ici les deux communiqués qui tirent au clair cet incident... et nous attendons le résultat des négociations elles-mêmes.

Voici le texte d'une déclaration faite par la maison Dupuis Frères :

Le succès des négociations qui se poursuivent actuellement entre le Syndicat national des Employés du Commerce et la maison Dupuis Frères Limitée pourrait être sérieusement compromis par une récente déclaration de M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C.

S'adressant à un ralliement de grévistes de l'Associated Textiles, lundi soir, à Louiseville, M. Picard a déclaré qu'il suffirait, pour mettre fin aux différends en cours à l'Associated Textiles et au magasin Dupuis Frères, que le gouvernement demande aux deux compagnies en cause de négocier de bonne foi.

"Etonnement"

Commentant cette déclaration, les autorités de la maison Dupuis Frères ne cachent pas leur étonnement. "Les négociations, précises, ont été reprises de bonne foi à la demande du syndicat. A la suite d'un premier appel téléphonique suggérant la reprise des négociations, le 31 mai dernier, la maison Dupuis Frères a prié le syndicat de formuler ses propositions par écrit pour éviter toute perte de temps inutile et fournir une base de discussion. Ces propositions furent reçues le 11 juin dernier. Nous avons alors demandé certaines précisions, que le syndicat nous a transmises mardi, le 17 juin, et jeudi, le 19 juin. Nous avons alors consenti à recevoir les représentants du syndicat dès vendredi matin, alors qu'une première réunion avait lieu à 10 h. 30 a.m. Une discussion préliminaire s'amorça sur les propositions du syndicat, au cours de laquelle nous avons réclamé certains détails additionnels. La réunion fut ensuite ajournée à lundi matin, à 10 h. 30 a.m. Du côté patronal, nous avons tenu des réunions vendredi et samedi pour étudier les propositions jusqu'alors formulées par le syndicat et déterminer jusqu'à quel point elles étaient financièrement acceptables. De plus, nous avons fait exécuter à cette fin un long travail de compilation par notre personnel dans la journée de dimanche.

"Tel que convenu, les pourparlers reprenaient à 10 h. 30 a.m., lundi, le 23, et se poursuivaient jusqu'à 12 h. 30 p.m., alors que la réunion fut d'un commun accord ajournée à mercredi matin à cause de la St-Jean-Baptiste et pour permettre à l'employeur de chercher un nouveau terrain d'entente. Nos représentants se sont de nouveau réunis lundi après-midi pour étudier les propositions formulées au cours de l'avant-midi.

"Il nous semble que nous ne négligeons aucun effort pour en venir à une entente et qu'il est bien injuste dans les circonstances d'insinuer que nous sommes de mauvaise foi. En mettant en doute notre bonne foi, la déclaration de M. Picard n'est sûrement pas de nature à créer une atmosphère propice à de fructueuses négociations."

Louiseville

M. Gérard Picard, président de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, parlant à Louiseville lundi, a défié le gouvernement provincial de régler les grèves de l'Associated Textiles et de la maison Dupuis en appliquant en toute impartialité les lois ouvrières actuelles. "Le règlement de ces conflits ouvriers, a déclaré M. Picard au cours d'une assemblée à Louiseville, ne demande pas de changer nos lois actuelles. Il suffirait au gouvernement de poser un geste énergique en demandant à ces deux compagnies de négocier de bonne foi. Comment se fait-il que tous les moyens soient bons pour freiner l'action syndicale, tandis qu'on semble manquer d'énergie pour arrêter une compagnie qui défie ouvertement toute une population?"

M. Gérard Picard était escorté à Louiseville par un groupe de deux cents grévistes de la maison Dupuis Frères, de Montréal. Le chef syndicaliste a expliqué que ces grévistes de la métropole étaient à Louiseville pour témoigner de leur solidarité avec d'autres ouvriers victimes d'une grève qui se prolonge depuis quatre mois.

Au tout début de la réunion, M. Gaston Bourbonnière, directeur de la grève, a tenu à saluer la présence à Louiseville des "rats de cale engagés par la compagnie pour briser la grève".

"Depuis une semaine", a déclaré M. Bourbonnière, "la ville de Louiseville reçoit la visite de rats de cale engagés par la compagnie pour briser notre grève. Cela a forcé le syndicat à prendre une injonction contre la compagnie, injonction qui est rapportable mercredi, le 25 juin prochain, en Cour supérieure.

"Nous savons que la compagnie est prête à négocier si l'exécutif de votre syndicat démissionne en bloc. Actuellement, c'est M. Jean Marchand, secrétaire de la C.T.C.C., qui prend la place de M. Gaston Ledoux comme négociateur.

Mise au point de M. Gérard Picard

Le président général de la C.T.C.C., M. Gérard Picard, nous remet la mise au point suivante au sujet de l'assemblée des grévistes tenue à Louiseville, dimanche dernier :

"Les comptes rendus de presse contiennent une comparaison entre Dupuis Frères et Associated Textiles relativement aux négociations en cours et où j'aurais accusé les deux employeurs de mauvaise foi, à Louiseville.

"Je tiens à déclarer que j'ai comparé le cas de l'Associated Textiles à celui de Yamaska Garments en rappelant qu'il y a quelques années, sur une déclaration officielle du gouvernement provincial, et sur une décision de poursuivre la compagnie, la grève avait été réglée presque aussitôt. J'ai suggéré que les mêmes moyens soient pris dans le cas de Associated Textiles, de Louiseville, considérant que cette compagnie était de mauvaise foi.

"Quant à Dupuis Frères, j'ai exposé généralement que cette entreprise devrait s'orienter vers une convention collective modèle, j'ai donné des dates des divers stades des négociations, de la conciliation, de l'arbitrage et de la grève, et j'ai indiqué que les négociations étaient reprises mais que nous ne savions pas encore ce qui en découlerait. Rien de cela ne met en doute la bonne foi de Dupuis Frères et les séances que nous avons eues ces jours derniers se sont poursuivies, comme je l'ai déjà déclaré, dans une atmosphère cordiale.

"A l'assemblée de Louiseville, par ailleurs, j'ai commenté assez longuement la législation actuelle en matière de grève, faisant ressortir ce qui, à mon avis, devrait être amélioré pour éviter les difficultés de toutes sortes auxquelles doivent faire face les organisations syndicales dans ces périodes mouvementées."

Gérard PICARD"

La prospérité par le fromage...

"Si chaque Canadien mangeait deux livres de fromage de plus cette année — ce qui n'est pas considérable pour douze mois — notre surplus prévu de 25 à 30 millions de livres de fromage disparaîtrait entraînant avec lui les sérieux problèmes que pose à l'industrie laitière la situation fromagère", a déclaré aujourd'hui le Dr Henri-C. Bois, directeur national de la Fédération canadienne des Producteurs de lait.

Le Dr Bois a tenté de démontrer à un imposant groupe de consommateurs de la Métropole combien il en coûte peu d'efforts individuels souvent pour solutionner les problèmes les plus complexes même sur le plan international.

"Nous sommes convaincus, a ajouté le Dr Bois, que pour amener les gens à manger plus de fromage il faut recourir aux tech-

niques les plus modernes de la publicité pour remettre constamment devant les yeux des consommateurs la valeur nutritive et la saveur du fromage; leur offrir des recettes alléchantes que les ménagères avisées peuvent préparer en utilisant ce produit; leur rappeler enfin l'importance primordiale que prend l'écoulement adéquat d'un produit comme le fromage à des prix équitables pour le pouvoir d'achat des cultivateurs, grands acheteurs des produits manufacturés."

Le Dr Bois a rappelé que l'on prépare pour l'automne un grand festival du fromage auquel contribueront tous ceux qui vendent ce produit laitier ou qui fabriquent un produit alimentaire que les consommateurs ont coutume de marier au fromage.

Les Syndicats français font tous de l'action politique

Le problème des rapports entre le syndicalisme et la politique est l'un des plus mouvants qui soient. Il a reçu les solutions les plus diverses d'un pays à l'autre et, à l'intérieur d'un même pays, on trouve plusieurs types de relations entre les centrales syndicales d'une part et les partis politiques d'autre part.

On tient pour certain qu'un syndicalisme apolitique, c'est-à-dire un syndicalisme qui n'exercerait pas une influence certaine sur la politique d'un pays est un syndicalisme stérile, inopérant, un syndicalisme de façade. Comment donc cette influence s'exercera-t-elle? Par la liaison étroite d'une centrale syndicale avec un parti politique? Pas nécessairement. Le plus souvent cette union n'est pas souhaitable, bien que la tentation soit toujours présente de confier à tel ou tel parti les espoirs et les aspirations de la classe ouvrière.

Visite au Président

Le 28 mai 1952, les membres du bureau confédéral de la C.F.T.C., secrétaires généraux et experts financiers, se présentaient chez le Président du Conseil (Premier Ministre, en France) pour lui faire comprendre que, eux, représentants d'un vaste mouvement syndical, n'étaient pas du tout satisfaits de la politique économique du gouvernement, laquelle, disaient-ils, "dessert les intérêts de la classe laborieuse". M. Pinay, l'actuel Président du Conseil, a très bien reçu les délégués du syndicat, parce que dans les pays civilisés on ne ferme pas la porte au nez des délégués des travailleurs, on ne leur raconte pas des histoires de loup comme à des petits garçons. Représentants d'un vaste secteur de l'opinion publique, on estime qu'ils ont parfaitement le droit de faire valoir leur point de vue.

Cette visite n'était pas de la part des chefs syndicalistes une simple visite de courtoisie ou une visite du Jour de l'An. Ces hommes allaient trouver le gouvernement avec des critiques sérieuses et des solutions soigneusement étudiées. Et pour faire bien comprendre au gouvernement et à l'opinion publique en général qu'ils n'entendaient pas rire, ils organisaient pour cette même journée du 28 mai ce qu'ils appellent une "journée revendicative". Les ouvriers étaient invités à signer des pétitions à l'usine, sur les lieux du travail, et à présenter leurs revendications aux patrons de l'usine. Le soir, à 6 heures, pour couronner la journée, grand meeting au cours duquel les responsables du mouvement allaient présenter le rapport de leur entrevue avec M. Pinay.

Les émeutes

Nous venons de décrire ici un mode d'influence syndicaliste sur la politique d'un pays, en dehors de ce qu'il est convenu d'appeler la politique des partis. Ce mode d'influence peut s'exercer sur le plan local, voire sur le plan municipal auprès du député ou du maire. A condition que les porte-parole du syndicat soient bien préparés, qu'ils connaissent à fond la question qu'ils vont exposer aux autorités, qu'ils ne se laissent pas enfoncer à la première objection formulée par les "personnes instruites". On saisit ici, une fois de plus, l'absolue nécessité d'une solide éducation économique des dirigeants du mouvement à tous les échelons.

Comment procèdent les communistes, eux? (qu'il ne faut jamais confondre avec la C.F.T.C., qui est une centrale chrétienne). Cette même journée du 28 mai, si fertile en leçons, devait nous l'apprendre. Disons d'abord que les communistes ont une influence prépondérante et indiscutable dans la Confédération générale du Travail (C.G.T.).

Le général Ridgway venait d'arriver à Paris pour prendre la direction du SHAPE, à la suite du général Eisenhower. Or, le SHAPE, c'est l'état-major Atlantique, les forces réunies de tous les ennemis des partis communistes de tous les pays. Ridgway, donc, c'est l'ennemi politique du parti communiste français comme de tous les partis communistes de la terre (qui n'en font qu'un, comme chacun sait). Que vont faire les dirigeants de la C.G.T. où ils exercent une influence prépondérante? "C'est bien simple, diront-ils, faisons une grève générale." Le soir du 28 mai, le député communiste Jacques Duclos est arrêté par la police. Que vont faire les dirigeants de la C.G.T.? Ils diront: "Nous allons faire la grève aussi longtemps que le député Duclos n'aura pas été remis en liberté." En fait, l'ordre de grève ne fut pas suivi et la C.G.T. devait enregistrer l'un des plus retentissants échecs de son histoire.

Grèves

Nous venons d'évoquer ici une grève politique, un mode d'influence qui relève beaucoup plus de la politique pure que du syndicalisme. Chez les communistes, le syndicat est un instrument au service du parti. Un instrument au service d'une politique, d'un parti politique, fût-il national ou international. Mais il n'est pas sans intérêt de noter que la C.G.T. n'est pas seule engagée dans la guerre froide. Le "New York Times" du 9 juillet 1951 écrivait ceci: "Celle des deux parties qui réussira à conquérir les syndicats de l'ensemble du monde libre pourra gagner la guerre froide." L'American Federation of Labor (A.F.L.) reçoit des fonds du State Department qu'elle dépense ensuite en Europe pour faire échec aux centrales communistes (pas moins de \$100,000 par année, depuis 1945).

Les centrales chrétiennes sont beaucoup plus réservées à cet égard. Elles estiment que le syndicalisme ne doit pas devenir un instrument politique; que s'il le devient, ce sera pour le malheur du syndicalisme lui-même qui perdra des plumes dans ce trafic d'influence.

Les journaux

Je m'en voudrais de ne pas noter ici qu'on utilise dans les centrales chrétiennes (C.F.T.C.) le procédé qui consiste à dénoncer nommément et publiquement par la voix des journaux syndicalistes les députés ou ministres qui se signalent par des attitudes carrément antiouvrières. Un militant de la C.F.T.C. nous a déclaré: "Nous utilisons ce procédé et nous le trouvons très efficace."

A CHICOUTIMI

Le 28^e Congrès de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie

— L'Exécutif est réélu en bloc —

La Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada tenait, en fin de semaine dernière, son 28^e congrès annuel à Chicoutimi.

Les quarante délégués, venant de toutes les parties de la province, durent étudier un programme assez chargé. A souligner : le rapport du président et celui du trésorier qui furent acceptés sans objection. On vota cependant, en marge des rapports, une résolution qui avait trait au lancement d'une campagne d'organisation plus énergique au cours de l'année à venir.

Le rapport du secrétaire, reflétant les activités du Bureau fédéral, fut accepté en entier.

Résolutions

Les principales résolutions étudiées par le Congrès sont les suivantes :

"Que les employés à l'emploi de l'Industrie de l'Imprimerie d'Ottawa reçoivent un salaire identique à ceux payés dans les autres ateliers pour un travail similaire.

"Mise hors la loi des unions de Compagnie.

"Mesures efficaces par la Commission de Relations ouvrières pour protéger le droit des ouvriers à l'organisation sans crainte d'intimidation et de discrimination.

"Le rappel du Bill 60.

"Le rappel de la section de la Loi ouvrière permettant d'emprisonner ou de mettre à l'amende les ouvriers en grève.

"Exemption sur les versements faits à l'impôt sur le revenu pour les montants versés par les syndiqués pour la protection en maladie, en accident, au décès, pour un fonds de grève et pour les prélèvements faits par les Comités paritaires sur les salaires des ouvriers.

"Au sujet des pensions de vieillesse : \$50 par mois pour les femmes ayant atteint 60 ans et pour les hommes ayant atteint 65 ans; le coût serait défrayé au 3/5 par le gouvernement fédéral et au 2/5 par les provinces avec l'abolition des enquêtes sur les moyens de subsistance.

"L'établissement des assurances contributives pour une pension de retraite avec participation tripartite : l'employé et l'employeur contribueraient, le gouvernement soldant le reste.

"Exemption individuelle d'impôt porté à \$1,500 pour les célibataires et à \$3,000 pour les personnes mariées avec un dégrèvement de \$400 par dépendant.

"Que les allocations familiales soient augmentées de 20%.

"Que de nouvelles démarches soient faites au Bureau international du Travail afin de faire décider d'une convocation tripartite des Arts graphiques pour créer une Commission d'Industrie pour les métiers de l'imprimerie et des branches connexes.

"Que des cours pratiques pour l'industrie en cause soient organisés dans la région de Chicoutimi, semblables à ceux qui existent dans Montréal et Québec, avec la collaboration du ministère et plus précisément par une équipe d'experts qualifiés qui visiteraient le Saguenay, la Mauricie, les Cantons de l'Est et les autres endroits jugés nécessaires.

"Changement au règlement du Service national de Placement afin qu'aucun employeur ne puisse annoncer, sous l'autorité du Service national du Placement, lorsque ses employés sont en grève et qu'au-

cun postulant ne puisse lui être référé par ce service. Si un employeur décide pendant la grève de congédier un de ses employés, que ce dernier puisse recevoir les prestations d'assurance-chômage.

"Formation d'une commission absolument indépendante de la politique pour régir l'arbitrage.

"Qu'il soit impossible, même au lieutenant gouverneur en conseil, d'apporter quelque changement que ce soit à une entente intervenue entre une ou des associations patronales ou une ou des associations d'ouvriers, sans le consentement des parties intéressées.

"Formation d'un fonds de réserve pour l'assurance-vie.

"La construction d'une nouvelle école des Arts graphiques.

"La permission de former un organisme culturel qui grouperait, sur le plan national, les divers syndicats et groupements de journalistes de langue française du pays, dans le but de permettre aux journalistes syndiqués de la Fédération de représenter la Presse canadienne d'expression française, tant sur le plan national que sur le plan international et de parler en son nom. Cet organisme pourrait être désigné sous le nom de : "L'Union canadienne des Journalistes de Langue française.

Toutes ces résolutions furent adoptées et la plupart seront expédiées pour étude au prochain congrès de la C.T.C.C.

Le syndicat local de Chicoutimi eut l'occasion de servir un goûter, lors de la dernière séance, à tous les congressistes.

Les réunions du congrès furent présidées successivement par MM. G.-A. Gagnon, de Montréal, et Armand Morin, de Hull.

Election

L'exécutif presque entier fut réélu, bien qu'à plusieurs charges les sièges aient été contestés. M. Alphonse Proulx, de Québec, fut l'adversaire de M. Gagnon à la présidence.

Les élections furent présidées par M. Roger McGinnis, du journal "Le Travail", qui avait comme secrétaire M. Roger Mathieu, président du Syndicat des Journalistes de Montréal. Les élus sont les suivants :

1^{er} vice-président, Armand Morin (Hull); 2^e vice-président, Henri Savignac (Joliette); 3^e vice-président, R. Seer (Chicoutimi); 4^e vice-président, Edgar Gaudette (Moncton); secrétaire, Roméo Valois (Montréal); assistant-secrétaire, Omer Taillefer (Montréal); trésorier, Alphonse St-Charles (Montréal); vérificateur, Sarto Lacombe (Montréal); directeurs, Alph. Proulx (Québec), Adrien Rancourt (Beauce), M. Dupuis (Sherbrooke); C. Ross (St-Jean), J. Lachapelle (Granby), J.-M. Morin (Montréal).

Les autres centres qui n'étaient pas représentés auront le loisir de nommer leurs délégués et cette nomination sera ratifiée par le prochain bureau fédéral de la Fédération.

Quelques délégués fraternels assistaient à toutes les assises et le confrère Roger McGinnis, du "Travail", a fait un exposé de la situation du journal à travers la C.T.C.C. en insistant sur le caractère éducatif du journal, son tirage, son expansion, sa nécessité dans le mouvement.

Les syndiqués présents se sont chargés de diffuser le plus possible, chacun dans son centre respectif, l'abonnement collectif de tous les membres.

LE PETIT EMPLOYÉ

Dédié à tous les "collets blancs" qui attendent le syndicalisme...

Hâte-toi, petit employé, hâte-toi
j'ai vu ton regard angoissé quand tu as pris le tramway en marche.
tu es essouffé, tu regardes ta montre
tu cherches dans ta poche ton carnet de tickets,
il va falloir courir et monter les escaliers quatre à quatre,
tu regardes encore ta montre comme si elle allait comprendre et
ralentir sa marche.
peut-être a-t-elle avancé un peu pendant la nuit, peut-être la pendule
de la compagnie s'est-elle arrêtée,
peut-être le chef du personnel est-il lui-même en retard.
c'est peu probable
alors on aura sonné
on va noter ton retard sur un cahier
on te fera signer
on ne l'oubliera jamais
quand tu demanderas une augmentation on examinera ton dossier,
on verra que tu n'es pas un employé modèle,
on verra que tu n'assures pas ton service, que tu restes au lit le
matin que tu flânes dans les rues
hâte-toi, petit employé, hâte-toi
car si tu perdais ta place, que deviendrais-tu?
"C'est si difficile en ce moment"
et "ce moment" c'est depuis des années
c'est depuis la guerre
et avant c'était la guerre
et avant c'était après une autre guerre
et avant c'était l'autre guerre
avant c'était ton service militaire
c'était trois ans à ce moment
et avant c'était la pension, payée par les sacrifices de ton petit
employé de père

en somme cette petite phrase
"c'est difficile en ce moment"
c'est toute ta vie
et maintenant tu vieillis
Hâte-toi, petit employé, hâte-toi
tu vas être en retard

Guy MERCIER

(Extrait de Poésie 46, No 29)

LE PEUPLE T'ACCUSE, MAURICE DUPLESSIS

EXHIBIT NO 175
de laisser payer des
salaires de famine

Les minima Barrette sont les plus bas au Canada — \$11.05 à \$19.55 par semaine à près de 100,000 ouvriers.
Même les ouvriers syndiqués sont moins bien traités dans le Québec qu'en Ontario.

L'HISTOIRE DES DEUX JUMEAUX

Joseph vit en ONTARIO | Jean vit dans le QUÉBEC

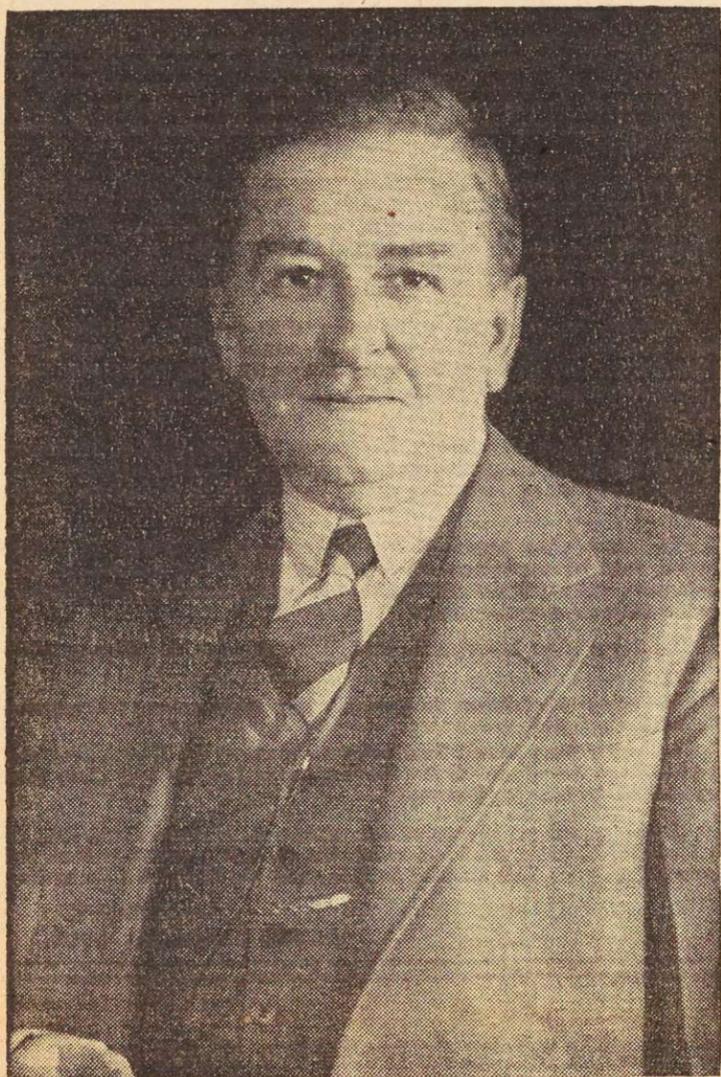
Son salaire à Toronto \$2.25 l'heure | TOUS DEUX SONT BRIQUETEURS | Son salaire à Montréal \$1.75 l'heure

N.B. Le revenu moyen par semaine des ouvriers est en ONTARIO de \$55.39 pour 40 heures soit \$1.38 l'heure. Dans le QUÉBEC, \$50.88 pour 42 heures soit \$1.21 l'heure.
ET C'EST AINSI SUR TOUTE LA LIGNE PARTOUT DANS LA PROVINCE

DUPLESSIS VOUS COÛTE TROP CHER
Le Parti Libéral Provincial

DUPLESSIS TOMBERA COMME LE PONT DE TROIS-RIVIÈRES
"droit et solide comme l'Union Nationale"
(Duplessis, le 6 juin 1948, à Trois-Rivières)

L'UNION NATIONALE



**Les ouvriers ont connu la
véritable Justice Sociale
sous le gouvernement**

DUPLESSIS

Le nombre des contrats de travail a doublé sous l'Union Nationale.

**Les effectifs syndicaux se sont considérablement accrus sous
l'Union Nationale.**

**Les lois ouvrières ont été appliquées également pour les ouvriers et les
patrons sous le régime de l'Union Nationale.**

**Les salaires des ouvriers d'amiante étaient de 0.44 en 1944; en 1952, ils
sont de \$1.51, principalement grâce à la formule Duplessis.**

**L'UNION NATIONALE NE PRECHE PAS LA REVOLTE
MAIS L'ENTENTE ENTRE LE CAPITAL ET LE TRAVAIL**

Laissons Duplessis continuer son oeuvre

A QUI LA FAUTE

1. si les maisons coûtent cher;
2. si la construction ralentit ?

Les patrons nous jettent la pierre; ont-ils la conscience si pure ?

"Le problème le plus sérieux auquel la construction doit faire face est la diminution de la productivité individuelle de l'ouvrier depuis 1939... Le mouvement ouvrier doit reconnaître que l'augmentation des salaires, sans augmentation dans la productivité, ne peut signifier qu'une augmentation des frais de la construction. Sans cette admission, le mouvement ouvrier ne peut s'attendre à récolter de véritables bénéfices des augmentations de salaires." (Rapport de l'Association canadienne de la Construction, 9 avril 1947.)

"Le mouvement ouvrier doit se rendre compte que là où les profits sont tenus à des niveaux raisonnables, les augmentations de salaires sans une forte augmentation de productivité ne peuvent signifier qu'une hausse des frais..." (A.C.C., communiqué de presse, 28 janvier 1948.)

"Des demandes outrées d'augmentations de salaires et des taux de salaires élevés peuvent devenir mortelles pour le mouvement ouvrier lui-même. Le coût de la construction a reçu beaucoup de publicité depuis une couple d'années, et l'augmentation du coût est en très grande partie due aux augmentations de salaires et à la diminution de la productivité individuelle..." (Discours de A. C. Ross, président de l'A.C.C., communiqué de presse, 16 janvier 1950.)

"L'industrie reconnaît la nécessité de stabiliser les frais de la construction et de les réduire partout où c'est possible... C'est pourquoi l'industrie croit que toute augmentation générale dans les taux des salaires dans la construction serait mal avisée." (Rapport de Robert Drummond, président de l'A.C.C., publié dans le "Montreal Daily Star", 9 mars 1950.)

"M. Wilmut (président de l'A.C.C.) a souligné que le rythme de la construction baissera si l'on persiste dans les demandes d'augmentation des taux de salaires de 25 à 40c l'heure et plus ainsi que pour d'autres bénéfices dispendieux." ("Globe & Mail", Toronto, 1er mai 1952.)

Trois faussetés

Ces phrases sont si familières et cette rengaine a été si souvent répétée que plusieurs personnes en sont venues à les accepter comme vraies. Le fait est que la propagande anti-ouvrière dans l'industrie de la construction est un parfait exemple de la manière dont fonctionne la tromperie dans les relations ouvrières.

Les plus importants mensonges anti-unionistes sont les suivants: 1) Le coût élevé de la construction depuis l'avant-guerre est dû principalement à de plus forts déboursés aux ouvriers; 2) Les hausses de salaires accompagnées d'une diminution dans la productivité sont

responsables du présent ralentissement actuel dans la construction; 3) Les ouvriers ne peuvent se payer de nouveaux logements à cause des demandes irraisonnables des ouvriers dans les métiers du bâtiment.

Chacun de ces trois arguments peut être réfuté. Sur le point (1): l'augmentation des profits dans l'industrie de la construction et les prix haussés des matériaux de construction sont les principales causes du coût élevé de la construction. Les ouvriers ont reçu une part de plus en plus restreinte du dollar versé pour la construction, tandis que de plus en plus arrondie. Sur le point (2): le ralentissement dans la construction des logements a été amené délibérément par le gouver-

nement canadien qui dirige les ouvriers et les matériaux vers les industries de guerre pour alimenter le programme de défense. Sur le point (3): il est depuis longtemps reconnu par des autorités compétentes que la grande majorité des ouvriers ne pourront se payer de nouveaux logements à moins que les gouvernements n'interviennent en accordant des subsides à cette fin.

Qu'est-il arrivé aux salaires dans la construction ?

Les représentants patronaux dans la construction répètent sans cesse, depuis la fin de la guerre, que les ouvriers sont responsables des prix élevés. Les citations du commencement de cet article n'en sont qu'un faible exemple.

Si ces accusations étaient justifiées, l'on s'attendrait à constater que les déboursés en salaires comptent pour une plus grande proportion que jamais auparavant dans les frais de la construction. Mais tel n'est pas le cas.

Le Rapport sur l'Industrie de la Construction au Canada du Bureau fédéral de la Statistique pour 1950 (le dernier publié) démontre que les traitements et salaires sont en proportion descendante dans le coût de la construction par rapport au pourcentage pris par les profits, les frais généraux (y compris les traitements des directeurs) aussi bien que par les matériaux.

(suite à la page 4)
(Renseignements ouvriers)

LE PROBLÈME OUVRIER

L'élargissement indéfini du coeur

Quand on s'est mis à aimer Dieu de tout son coeur, de toute son âme, de toutes ses forces, de tout son esprit et son prochain comme soi-même, quand c'est sérieux, "pour de bon", on a commencé un élargissement indéfini de soi-même. On ne peut plus rester replié sur soi, tourné vers soi; on est tourné vers le grand Dieu qui veut qu'on l'aime.

On se fait serviable, empressé pour aider les autres autour de soi; on communique à leurs difficultés, à leurs espoirs, à leurs joies. On est troublé de leur déchéance, on est ému de leurs efforts. On ne se contente pas de s'approcher, de les regarder, on devient eux. A se dévouer inlassablement pour eux, on prend l'habitude de s'oublier, de s'effacer, de moins compter; on se discipline au service.

Bientôt, on s'aperçoit qu'on est parfois "roulé", exploité. Il ne faut pas être sot, mais apprendre à rendre les vrais services à ceux qui en ont vraiment besoin et qui ne peuvent, seuls, s'en tirer. On découvre peu à peu l'ordre de la charité et les conditions de l'efficacité.

On en arrive, par amour, à détecter la vraie misère, l'immense misère collective et, pour gagner en efficacité, à s'en prendre à ses causes, à se donner sans réserve au combat de la libération universelle.

Le coeur s'est progressivement, indéfiniment élargi. Il a logé en lui tous les matériaux, de toutes les catégories sociales et, spécialement, les habitants des taudis, les sous-prolétaires, les éléments matérialisés du pauvre peuple.

Le coeur s'est transformé, s'est fondu en eux, est devenu miséricorde.

Le coeur s'est laissé tourmenter par cette misère: l'angoisse l'a saisi, l'a broyé.

Le coeur s'est trouvé tout proche du coeur du Christ, tout ressemblant au coeur du Christ, battant avec Lui, battant avec tous les coeurs de tous les hommes.

Aussi, quand on rencontre une personne, n'importe laquelle, on la trouve déjà logée dans son coeur. On l'a déjà rencontrée dans son amour. On l'avait déjà trouvée dans le coeur du Christ. On l'attendait.

L.-J. LEBRET,
(Action, marche vers Dieu).

Les comités mixtes de production offrent un programme propre à permettre

Consultation et collaboration dans l'industrie

La consultation ouvrière-patronale conjointe

- ★ renseigne mieux le travailleur sur son emploi et sur l'entreprise;
- ★ l'aide à acquérir le "sens" de son emploi et à apprécier son importance dans l'ensemble du travail;
- ★ permet considération de ses sentiments et de ses vues sur un grand nombre des problèmes qui se posent à lui dans son travail quotidien;
- ★ fait naître en lui l'orgueil de son emploi, de son établissement et de son industrie.

La meilleure méthode de consultation conjointe est par l'entremise d'un comité mixte de production

Y A-T-IL UN C.M.P. OU VOUS TRAVAILLEZ ?

Pour plus amples renseignements sur l'organisation d'un C.M.P.,

s'adresser au

Service de collaboration ouvrière-patronale

Division des relations industrielles

MINISTÈRE DU TRAVAIL, OTTAWA

Bureaux à: Amherst, Trois-Rivières, Montréal, Toronto, Hamilton, St. Catharines, Kitchener, Windsor, Winnipeg et Vancouver.

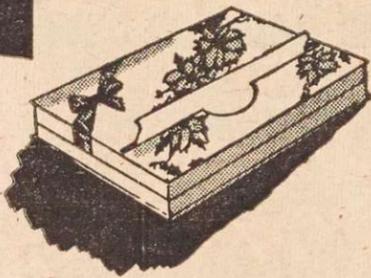
MILTON F. GREGG,
Ministre.

A. MacNAMARA,
Sous-ministre.

AUTOUR DU FOYER

BOÎTE À PAPIERS-MOUCHOIRS

Jolie boîte à bonbons aisément transformée en boîte à papiers-mouchoirs. Taillez une fente avec un demi-cercle au milieu.



Pour conserver FRUITS et LÉGUMES

Cases mobiles, bien aérées. Charpente à 3" du mur. Montants: 2" x 4". Coulisseaux: 1" x 2". Cases: 3" x 30" x 60". Fonds à claire-voie (lamelles espacées de 1", pour ventilation).

UNE SÉRIE DE CONSEILS PRATIQUES PRÉSENTÉS PAR

Molson's

COMME SERVICE AU PUBLIC



"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA